



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

8 - BUDGET DE L'EAU POTABLE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 juin 2023,

Et après avoir pris connaissance des modifications de crédits,

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget de l'eau potable telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30.06.23



Le Maire,

Bernard UTHURRY



BUDGET DE L'EAU POTABLE**DECISION MODIFICATIVE N° 1****FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Ch. 011 -cpte 611	Sous-traitance générale	+ 2 378,00
Ch. 014 -cpte 701249	Reversement agence de l'eau	+ 3 565,00
Total		5 943,00

Recettes

Ch. 77 – cpte 778	Produits exceptionnels	+ 5 943,00
Total		5 943,00